

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU

SULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,
SCHOENENBOURG, SULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

MEMMELSHOFFEN

Annexe au rapport de présentation

ELABORATION APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
23 JAN. 2012

AHOHWILLER
LE

24 JAN. 2012

LE PRESIDENT



Charles GRAF



ES60PEAO1



O.T.E. ingénierie
OMNIPOLY TECHNIQUE EUROPÉEN
1 rue de la Lisière
BP 40710
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80



Maître
FREY-GOBYN
ARCHITECTES
URBANISTES
1 rue de la Lisière
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80



**Communauté de communes
du SOUTZTERLAND**



**Commune de
MEMMELSHOFFEN**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Eléments remarquables du paysage



O.T.E. Ingénierie
OMNIUM TECHNIQUE EUROPEEN
1 rue de la Unifère
BP 40710
F-67403 ILLKIRCH CEDEX
Tel. 03 88 67 56 56 - Fax 03 88 68 70 80



Maurice
FREY-GOBYN
ARCHITECTES
URBANISTES
Société de personnes - 12961 SILL, KIRCHGEG.
14-01 80 11 25 - Fax 01 86 39 22 55



Document approuvé le 23 janvier 2012

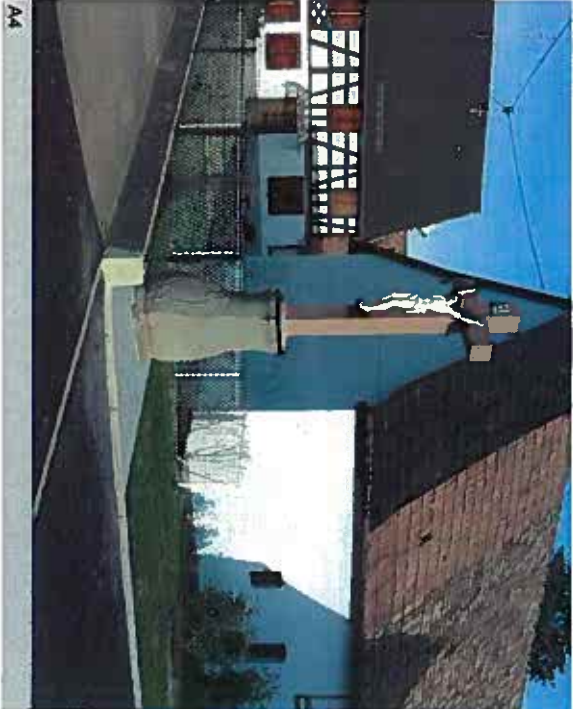
Les rues et routes de la commune sont rythmées par la présence de croix ou calvaires répartis sur le ban, en particulier dans le centre ancien.

On ne dénombre pas moins de 10 de ces éléments localisés en des points stratégiques comme les carrefours ou la proximité des équipements publics, sur terrains publics ou privés. Ils forment un ensemble remarquable qui participe à l'identité de Memmelshof- fen.

Ainsi, ces éléments bâtis, par ailleurs répertoriés par la Communauté de Communes, sont identifiés par le PLU comme éléments remarquables du paysage.

A ce titre, ils sont protégés et toute atteinte, même accidentelle, devra s'accompagner de mesures réparatrices.

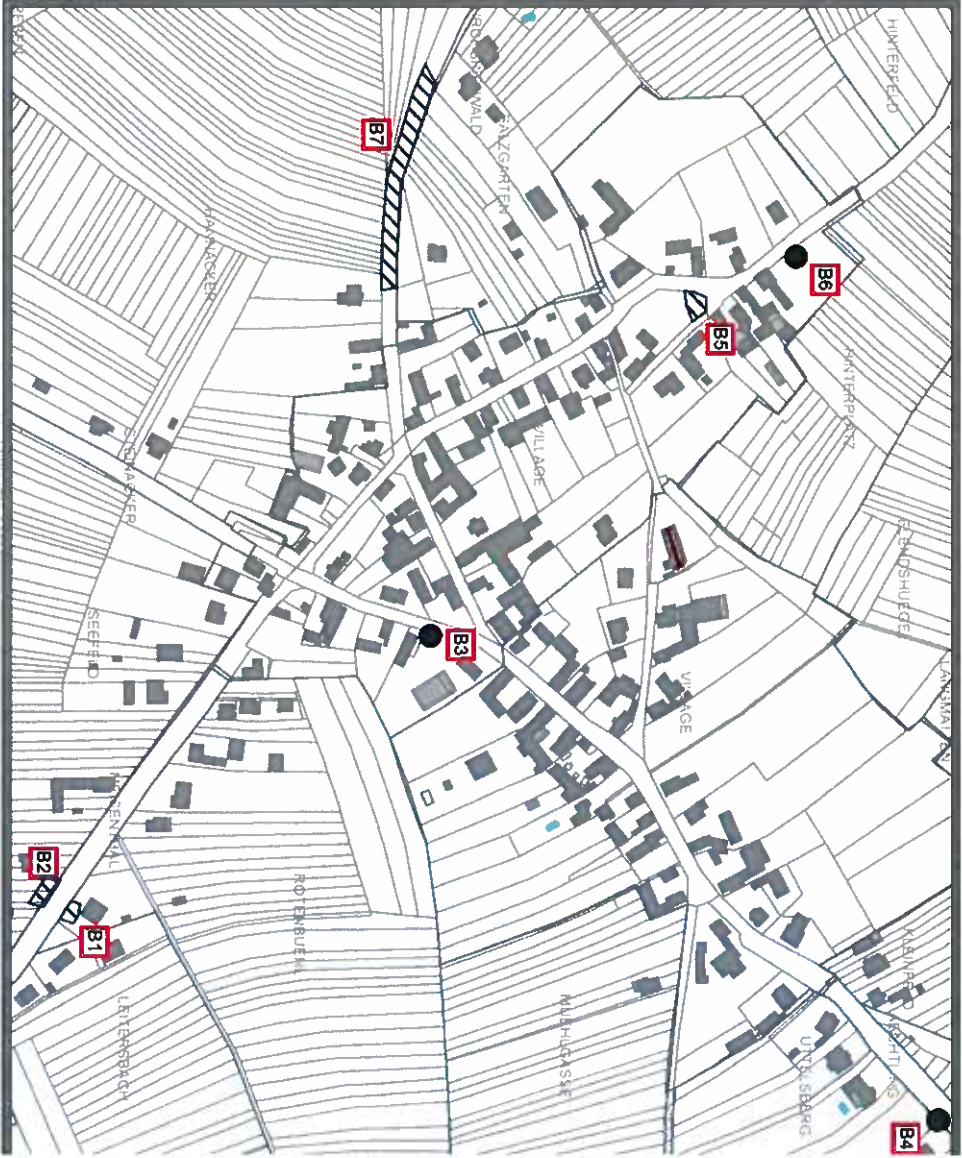




Certains arbres, isolés ou regroupés, ont une importance majeure dans la perception urbaine. Bien qu'installés sur terrains privés, ils participent à l'espace public et enrichissent, contribuant indéniablement à la qualité du tissu urbain. Localisés de façon stratégique, certains ont de plus une valeur symbolique dans la mémoire collective des habitants. Une mention particulière est portée au chemin creux de la rue du Stade, dont le talutage arboré en fait l'un des plus beaux de tout le Soultzerland.

Ainsi ces éléments naturels sont identifiés par le PLU comme éléments remarquables du paysage.

A ce titre, en dehors des projets d'intérêt général, notamment de sécurisation, ils sont protégés, et toute atteinte, même accidentelle, devra s'accompagner de mesures réparatrices, notamment par une replantation en cas de coupe.





Implantés sur les espaces ouverts naturels du ban communal, certains arbres, isolés, en bosquets ou allignées, ont un rôle essentiel dans le grand paysage.

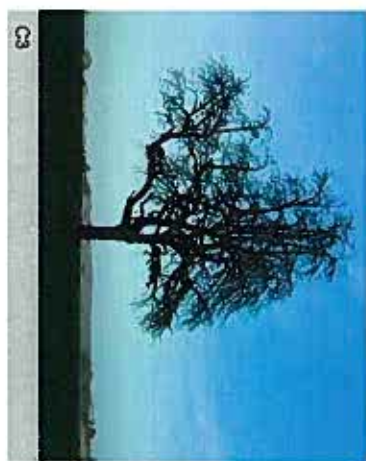
Ils jouent un rôle de transitions paysagères végétales entre les espaces naturels ouverts et le bâti isolé. Ils découpent le paysage en une succession de plans verticaux qui renforcent la profondeur du site et, s'agissant d'essences à feuilles caduques, ils offrent des transparences ou opacités selon les alternances saisonnières.

Par ailleurs, ils favorisent le maintien de la diversité faunistique et floristique tout en jouant un rôle de corridor écologique nécessaire aux espèces. Ils participent également à la stabilisation des sols.

Ainsi ces éléments naturels sont identifiés par le PLU comme éléments remarquables du paysage.

A ce titre, cette végétation est à maintenir et toute atteinte, même accidentelle, devra s'accompagner de mesures réparatrices, notamment par la replantation en cas de coupe.





Memmelshoffen présente de grands espaces de vergers formant une ceinture encore bien préservée autour du noyau ancien.

Au-delà de la qualité paysagère importante pour les riverains, ces espaces de vergers jouent un rôle de transitions paysagères végétales entre les espaces naturels ouverts et les espaces bâtis. Ils favorisent le maintien de la diversité faunistique et floristique tout en jouant un rôle de corridor écologique nécessaire aux espèces et participent également à la stabilisation des sols.

Ainsi ces zones de vergers sont identifiées par le PLU comme éléments remarquables du paysage.

A ce titre, la qualité de ces sites est à maintenir et toute atteinte à leur bon fonctionnement devra s'accompagner de mesures réparatrices, notamment par la replantation en cas de coupe.



